

Réalisation des études de faisabilité technico-économique et détaillées (APS-APD-DAO) du tronçon Bilonda - Luiza-Kapanga (RN 39) sur un linéaire de 313 Km



Republique Démocratique du Congo
MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
Cellule Infrastructures



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (SERVICES DE CONSULTANTS – FIRME)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
Cellule Infrastructures

PROJET DE CONSTRUCTION DU CORRIDOR TRANSNATIONAL RDC-ANGOLA (PHASE I)

Secteur : Transport
Référence de l'accord de financement : Don FAD n° 2100155042169
Prêt FAD n° 2100150043396
N° d'Identification du Projet : P-Z1-DB0-255
AMI n° : 026/MITP/CI/BAD/2026

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET n° 026/MITP/CI/BAD/2026

REALISATION DES ETUDES DE FAISABILITE TECHNICO-ECONOMIQUE ET DETAILLEES (APS-APD-DAO) DU TRONÇON BILOMBA - LUIZA-KAPANGA (RN 39) SUR UN LINEAIRE DE 313 KM

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un financement en prêt et en don du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du projet de construction du corridor transnational RDC-Angola (Phase I) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de firme de Consultant pour la réalisation des études de faisabilité technico-économique et détaillées (APS-APD-DAO) du tronçon Bilomba - Luiza-Kapanga (RN 39) sur un linéaire de 313 km.
2. L'objectif général de la mission porte sur la réalisation des études pour l'aménagement du tronçon Bilomba-Luiza- Kapanga sur un linéaire de 313 km.

Spécifiquement, les services prévus au titre de ce contrat comprennent, entre autres les éléments suivants :

- (i) Phase 1 « Etudes préliminaires pour le choix optimal d'aménagement y compris les études environnementales et sociales sommaires » : (a) Recueil et analyse des données et documents existants, (b) Établissement d'un état des lieux de la route, (c) Evaluation de la sensibilité du projet par rapport aux composantes environnementales (biophysiques), (d) Evaluation de l'ampleur des affectations des biens situés dans l'emprise de la route, leur nature et estimation de l'effectif des personnes touchées, (e) Étude de la demande de transport et des trafics, (f) Études des accidents et (g) Définition des options d'aménagement de la route ;

- (ii) Phase 2 « Etudes d'Avant-Projet Sommaire (APS) » : (a) Reconnaissance détaillée de l'itinéraire, (b) études géométrique et topographiques (pré-dimensionnement de la structure de la chaussée, avant-métré sommaire), (c) Etudes hydrologiques, (d) Etudes géotechniques (Etudes de chaussée existante, de sols supports et des sols de fondation, des matériaux de carrières) accompagné d'un rapport à produire, (d) Etudes Environnementales et Sociales (y compris l'Etude d'impact environnementales et sociales ainsi que le Plan d'Action de Réinstallation "PAR"), (e) Estimation sommaire des coûts des travaux et des coûts d'investissement de l'option de l'aménagement retenu et (f) l'Evaluation économique comparative des options d'aménagement avec tests de sensibilité (notamment l'Etude économique complète sur la base de la situation « avant » et « après » projet, sur une période de 20 ans et avec un taux d'actualisation de 12%) ; et
- (iii) Phase 3 « Etudes technique d'Avant-Projet Détaillé (APD) et Elaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) pour l'acquisition des travaux » : (a) Etude d'impact sur l'environnement et mesures de mitigation appropriées, (b) Etude d'impact de sauvegarde sociale, (c) Etudes topographiques (Matérialisation du trace, Points singuliers du trace, Amélioration des aménagements proposés dans les agglomérations, Amélioration des aménagements proposés dans les agglomérations, etc), (d) Etudes géotechniques (Repérage des carrières d'emprunt des matériaux, Essais en laboratoire, etc), (e) Etude hydrologique et hydraulique (Etude des sites des ouvrages, Etude des ouvrages d'art, etc), (f) Etude de sécurité routière (Signalisation horizontale, Signalisation verticale, Glissière de sécurité, Ralentisseurs de vitesse/Ralentisseurs sonores, Aménagements de carrefours, etc), (g) Etablissement des coûts d'investissement, (h) Etude économique et (i) Elaboration du Dossier d'Appel d'Offres.
3. La Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, ci-après dénommée « l'Organe d'Exécution » (OE), invite, par le présent avis, les Consultants (Cabinets/Bureaux d'Etudes) intéressés à présenter leur candidature en vue de couvrir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Le Consultant (Cabinet d'Architectes/Bureau d'Etudes) doit répondre au profil ci-après :

- Être un cabinet ou bureau d'études justifiant des expériences suivantes au cours de huit (8) dernières années :
 - Au moins deux (02) expériences prouvées dans la gestion et l'entretien de réseaux routiers en climat tropical ;
 - Au moins trois (03) expériences prouvées dans le domaine des routes revêtues au titre de la réalisation des études techniques, du contrôle ou de la supervision d'un contrat ;
 - Au moins deux (02) expériences d'études de faisabilité technico-économique et d'études techniques détaillées pour l'aménagement et/ou le bitumage des routes d'intérêt général d'au moins 100 km ou au moins une (1) expérience pour un linéaire de plus de 200 km ;
 - Au moins deux (2) EIES pour routes bitumées d'un linéaire d'au moins 100 km ;
 - Au moins deux (2) études de PAR pour routes bitumées d'un linéaire d'au moins 100 km.

- Avoir une expérience en Afrique subsaharienne dans le domaine routier, serait un atout supplémentaire.
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement** » (édition Octobre 2015), qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La méthode de sélection est la Sélection basée sur la Qualité et le Coût (SBQC).
 5. L'évaluation des manifestations d'intérêts et l'établissement de la liste restreinte seront effectuées sur la base des exigences de qualification et d'expériences mentionnées au point 3 ci-dessus. **Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de l'inclure dans la liste restreinte.**
 6. Les firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivant : de 09h00' à 12h00' et de 13h00' à 15h30' (heures locales) du lundi au vendredi.
 7. Les expressions d'intérêt, en langue française, doivent être déposées à l'adresse physique mentionnée ci-dessous ou envoyées par courrier électronique à l'adresse recrutement.cf@celluleinfra.org, au plus tard le 22/06 /2026 à 14h00' (heures locales TU+1) et porter expressément la mention
« AMI n° 026/MITP/CI/BAD/2026 – Réalisation des études de faisabilité technico-économique et détaillées (APS-APD-DAO) du tronçon Bilomba - Luiza-Kapanga (RN 39) sur un linéaire de 313 km ».

À l'attention de Monsieur le Coordonnateur de la Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, sise avenue Roi Baudouin, Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo. Tél: (+243) 99 641 12 25.

Email : info@celluleinfra.org; recrutement.cf@celluleinfra.org.

Billy TSHIBAMBE NYEMBU



Coordonnateur



3



70A, Avenue Roi Baudouin, Kinshasa/Gombe
www.celluleinfra.org – info@celluleinfra.org
Tél. +243 (0) 986 411 225